



s'élève à 24,86 %. En 2011, les tribunaux espagnols ont traité 58.241 cas d'expulsion, souvent très violentes, à la suite de procédures lancées par les prêteurs hypothécaires vis-à-vis des ménages incapables de rembourser leur emprunt. Et on parle de familles qui n'ont souvent pas d'alternative pour se loger!

En ce qui concerne la violence machiste, rien qu'en 2011, 62 femmes ont été assassinées par leur partenaire ou ex-partenaire⁴. Comme l'a rappelé la présidente de l'Observatoire contre la violence conjugale et de genre, Inmaculada Montalbán, la violence économique s'ajoute à la violence contre les femmes. C'est pourquoi en temps de crise, il serait très important de maintenir l'aide économique et sociale aux victimes de ces crimes afin qu'elles et leurs enfants puissent briser le cycle de la violence. Mais c'est juste le contraire qui est fait..."

Tout cela dans un État où il existe pourtant, en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, un cadre législatif à la pointe en Europe...⁵

"On aurait envie de nuancer: c'est vrai que la loi contre la violence⁶ a été rédigée afin de répondre à un véritable problème social, mais la violence de genre n'a jamais été présentée comme un facteur spécifique et structurel de la violence faite aux femmes. Comme d'autres lois qui ont vu le jour ces dernières années, la loi contre la violence promue par un parti socialiste talonné par les féministes espagnoles n'a été qu'une goutte dans la mer. Et le gouvernement actuel est en train d'effacer les avancées de cette législation via des réductions budgétaires aveugles qui lui enlèvent les moyens de fonctionner: de